

RN171

Déviation de Bouvron



Information conseil municipal
14 mars 2017

Mathieu GALIANA (DREAL Pays de la Loire)



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire

Plan de présentation

- 1. Projet et calendrier**
- 2. Situation foncière**
- 3. Description des travaux prévus en 2017**
- 4. Les mesures de circulation autour du chantier**
- 5. Les protections acoustiques**
- 6. Dispositifs d'information**
- 7. Sujets à approfondir à partir de 2017 avec les communes**

1 – PROJET ET CALENDRIER



Le maître d'ouvrage

Etat - Ministère de l'Ecologie, du l'Energie et de la Mer représenté par la **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Pays de la Loire

Le maître d'oeuvre

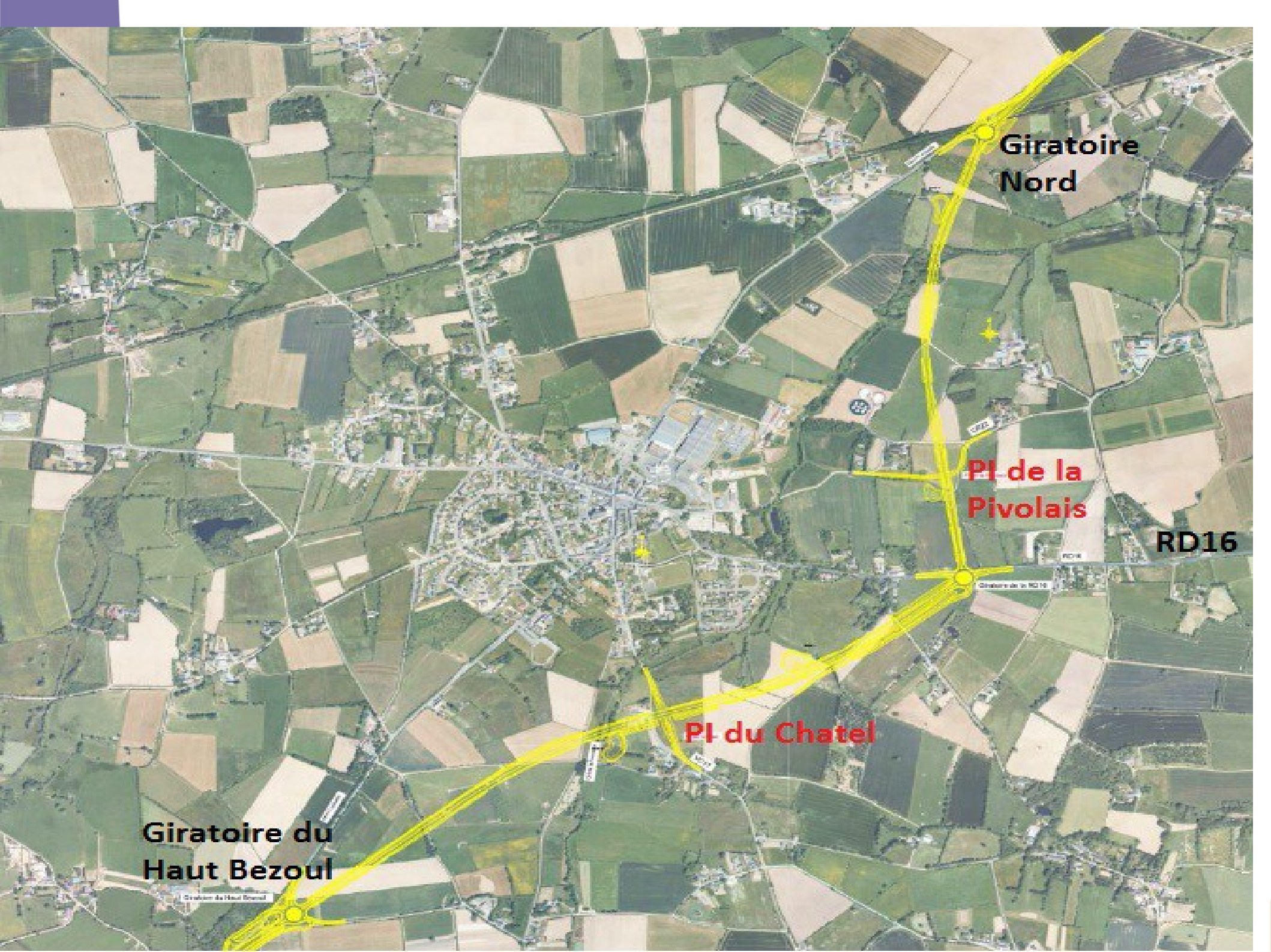
Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Ouest – Service Ingénierie Routière

Entreprises

Travaux ouvrages d'art : MARC/PIGEON TP

Création des 3 giratoires : BARAZER

Terrassements, chaussées : entreprises non encore sélectionnées



Giratoire Nord

PI de la Pivolais

RD16

PI du Chatel

Giratoire du Haut Bezoul

Giratoire du Haut Bezoul

Aspects financiers

- **L'opération est financée à 100 % par l'État**
- **Le coût inscrit au CPER 2015-2020 est de 15 millions d'euros TTC**

Le calendrier général des travaux

Début travaux
ouvrages et
giratoires

Début travaux
terrassements sur
totalité emprise

Mise en service



- **Travaux des mesures compensatoires : 2017-2018**
- **Travaux d'aménagements paysagers : 2020**

2 – SITUATION FONCIERE



2 - Situation foncière

- Aménagement foncier terminé : arrêté clôture et prise de possession des terrains : 14/01/2016
- Travaux connexes :
 - 1ère phase des travaux connexes terminée (2ème phase après travaux routiers en 2018)
 - 2ème phase des travaux connexes après les travaux d'ouvrages d'art (à partir de l'été 2018)
- Indemnisation des propriétaires et exploitants
 - AFAFAF en cours pour l'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles pour perte de surface ;
 - Une indemnité sera versée aux exploitants justifiant d'un allongement de parcours

3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX PREVUS EN 2017



3 – Description des travaux prévus en 2017

- **Février / mars 2017** : déboisements de 5 secteurs
 - Haut-Bezou ; Chatel ; RD16 Pivolais ; Borsac
- **Avril / juin 2017** : début des travaux de déplacement de réseaux téléphone, eau, électricité
- **Juin 2017** :
 - Début du chantier ouvrages d'art au Chatel et la Pivolais (durée 1 an)
 - Début du chantier des 3 giratoires (durée 1 an)
 - Début des travaux de création de 15 mares de compensation (travaux chez des exploitants agricoles)
- **Novembre / décembre 2017** :
 - Début des déboisements sur la totalité de l'emprise

4 – LES MESURES DE CIRCULATION AUTOUR DU CHANTIER



4 - Mesures de circulation autour du chantier à partir de juin 2017 jusqu'à l'été 2018

- **Secteur des 3 giratoires (Haut-Bezou ; RD16 ; Borsac) :**
 - **Limitation de vitesse aux abords des chantiers**
 - **Suivant la phase de travaux : alternat ou fermeture ponctuelle avec déviation mise en place**
 - **Déviations différenciées pour les PL et VL (PL : RN137 et RN165 ; VL : réseau départemental)**

- **Secteur des ouvrages d'art :**
 - **Fermeture de la VC 11 au niveau du Chatel à partir de juin 2017 pour une durée d'un an.**

5 – LES PROTECTIONS ACOUSTIQUES



5 – Protections acoustiques

▪ Cadre réglementaire

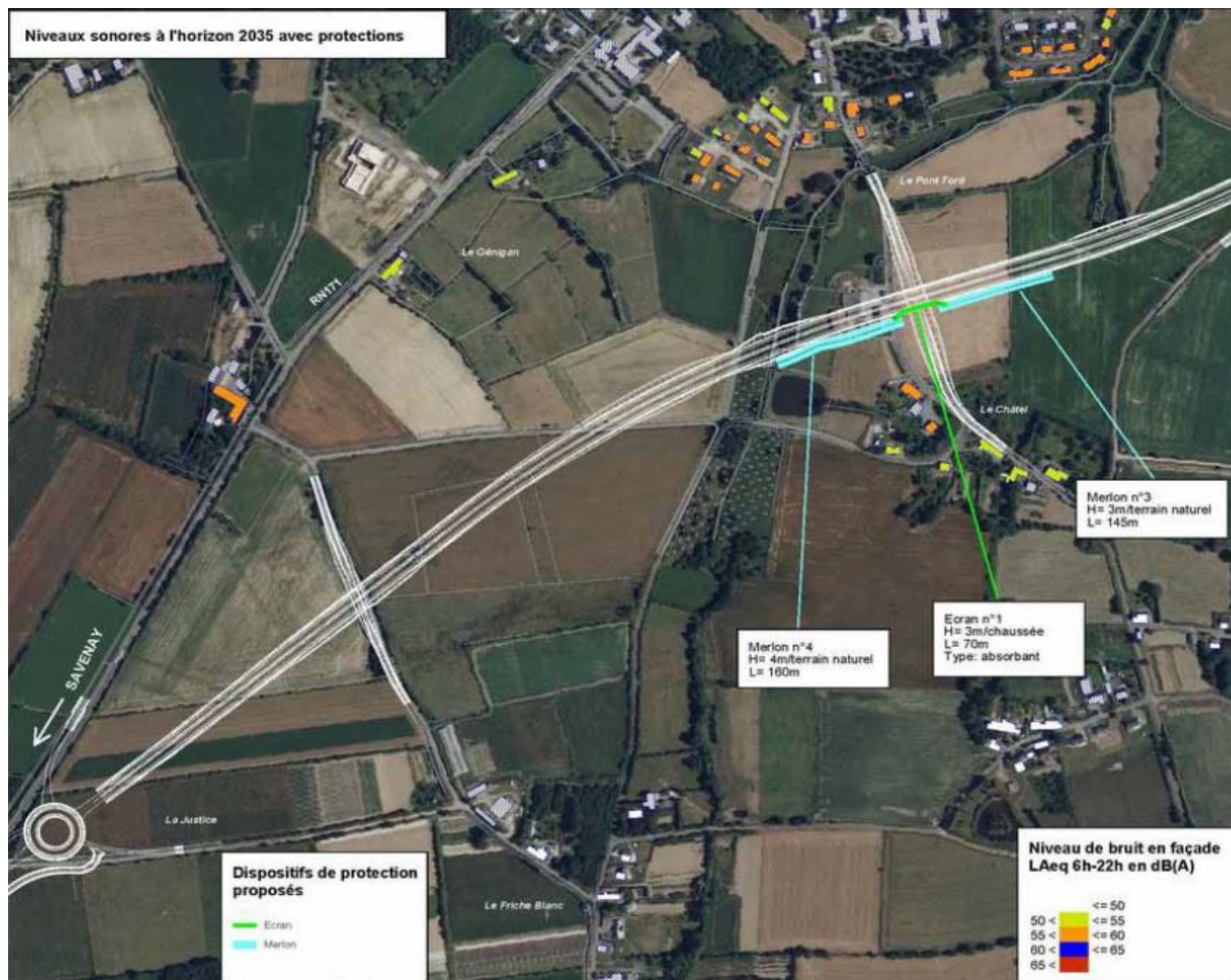
- Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit
- Arrêté du 5 mai 1995 relatif au bruit des infrastructures routières
 - Seuils réglementaires (habitations en zone d'ambiance sonore initialement modérée**)

Niveau de bruit diurne (6h-22h)	Inférieur à 60dB(A)
Niveau de bruit nocture (22h-6h)	Inférieur à 55dB(A)

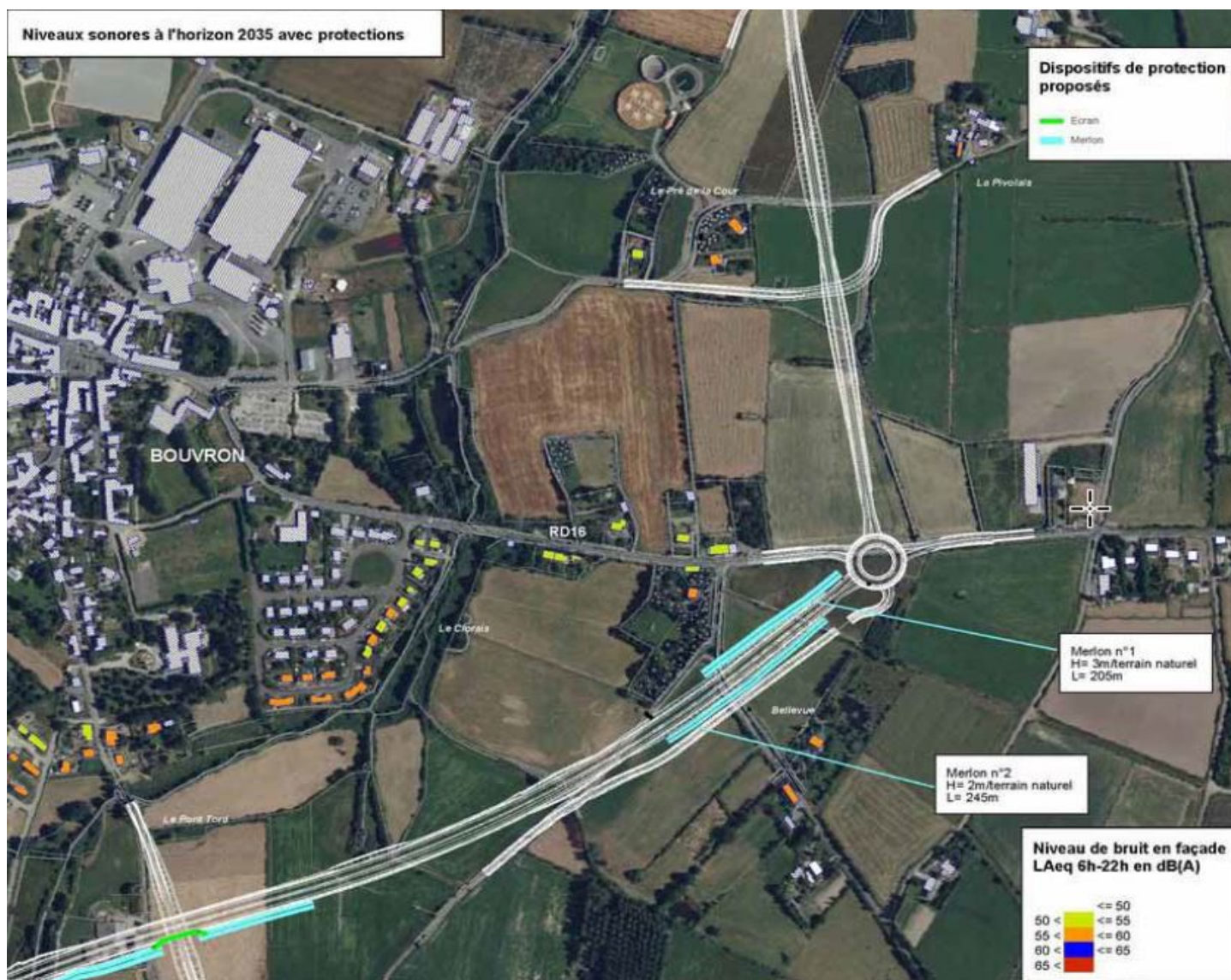
** *une zone est dite d'ambiance modérée si le niveau de bruit ambiant avant construction de la voie nouvelle à 2 m en avant des façades bâtiments est tel que :*

- *Laeq (6h-22h) est inférieur à 65dB(A)*
- *Laeq (22h-6h) est inférieur à 60dB(A)*

5 - Protections acoustiques – secteur « Chatel »



5 - Protections acoustiques – secteur « Bellevue » - RD16



6 – DISPOSITIFS D'INFORMATION



6 - Les dispositifs d'information

Pour les riverains :

- **Site internet de la DREAL Pays de la Loire**
- **Bulletins municipaux**
- **Distribution de journaux de chantier dans les boîtes aux lettres (1^{er} numéro en juin 2017)**
- **Réunion publique d'information organisée par la DREAL fin juin 2017**

Pour les exploitants agricoles concernés par les mesures compensatoires

- **Réunion prévue le 21 mars 2017 matin**

6 - Les dispositifs d'information

Pour les usagers

- Communiqué de presse avant le début des travaux
- Panneaux de chantier
- Site internet de la DREAL Pays de la Loire

.

6 - Les dispositifs d'information

Site Internet

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique Infrastructures de transport et aménagement

Une adresse mail pour contacter la DREAL

Rn171-deviation-bouvron.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

7 – SUJETS A APPROFONDIR EN 2017 AVEC LES COMMUNES



7 – Sujets à approfondir en 2017

- **Aménagements paysagers**
- **Traversée voie verte (giratoire Nord de la future déviation)**
- **Gestion après travaux**
- **Déclassement RN171**

7 – Sujets à approfondir en 2017

▪ Aménagements paysagers

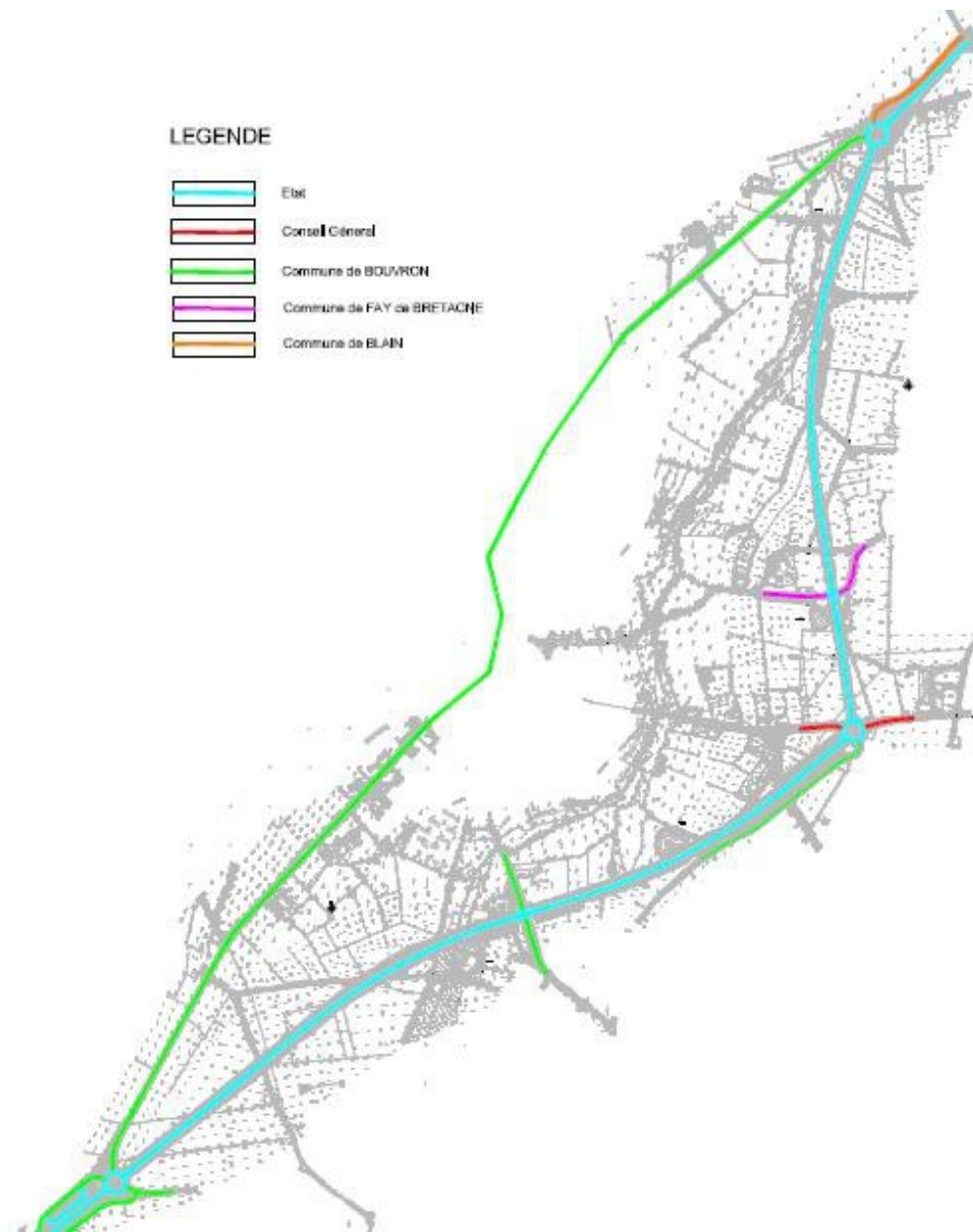
- **Étude avant-projet transmise en 2016 aux communes. Attente avis des communes pour démarrer étude projet au plus tard en mai 2017**
- **Principes retenus pour les aménagements paysagers :**
 - **Entrée de bourg à l'Est par le giratoire de la RD16 (décision prise lors du conseil municipal du 9 décembre 2013) – Par contre, pour la desserte locale de la laiterie, l'accès se fait par le Nord**
 - **Cohérence avec aménagements de part et d'autre de la RN171**
 - **Mise en valeur de certaines vues (bourg, vallée Farinelais,...)**
 - **Bande paysagère sur rond-point**
 - **Plantations d'espèces locales ;**
 - **Pas de plantation constituant des obstacles dans la zone de sécurité (située à moins de 8,5 m du bord de la chaussée)**

7 – Sujets à approfondir en 2017

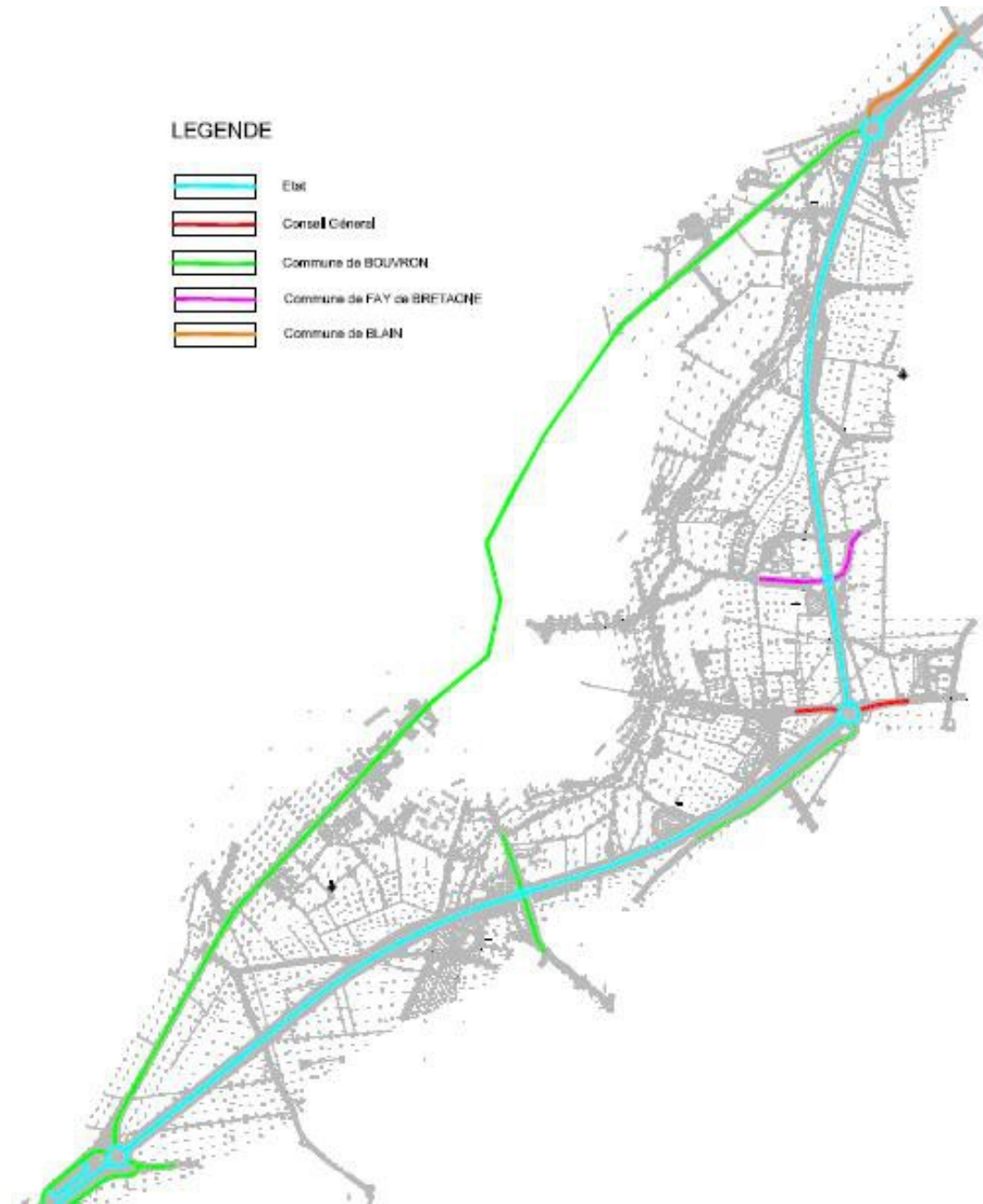
- **Traversée voie verte sur le giratoire nord de la déviation de Bouvron**
 - **Accord de principe sous réserve de prendre en compte prescriptions techniques :**
 - **Il ne sera pas matérialisé une traversée de piétons**
 - **Abaissé de bordures au niveau du giratoire pour orienter le flux d'usagers**
 - **Pas de plantations prévues aux abords pour sécurité des usagers**
 - **Aspects fonciers :**
 - **Nécessité d'acquisition de terrains par la ComCom de Blain pour les raccordements de la voie verte de part et d'autre du giratoire**
 - **Travaux**
 - **Coordination des travaux nécessaire entre travaux routiers et voie verte**
 - **Gestion et exploitation de la voie verte à la charge de la collectivité (convention à établir avant travaux)**

■ Gestion après travaux

- Constat et PV de remise à la fin des travaux
- Aménagements paysagers / bandes paysagères autour des giratoires :
 - Nécessité de signer les conventions de gestion avant réalisation des travaux paysagers



- **Déclassement RN171**
 - Un diagnostic sera fait en 2017 ou 2018
 - Les travaux à réaliser seront estimés
 - Une soulte sera versée à la commune de Bouvron si nécessaire
 - Un arrêté de déclassement sera signé



Merci de votre attention ...

